



DEMENAGEMENT SANS SAISIR LE JAF

Par **SOLEILAIR**, le **18/06/2009** à **23:39**

BONJOUR,

J'ai pris la décision de déménager dans un autre département en ayant parlé de ce projet au père, au demeurant triste de ce projet de vie mais au départ plutôt conciliant. J'ai mis en place ce projet en quelques mois (location de mon appartement, recherche d'un autre, recherche d'un travail, d'une future école pour notre enfant...) et en confiance, je n'ai pas souhaité saisir le JAF avant de partir, pensant le faire sur une période plus calme.

J'ai dû commencer mon nouveau travail et ai donc laissé ma fille à son père pour qu'elle termine sa scolarité et qu'ils profitent l'un de l'autre.

Seulement, aujourd'hui que je suis partie, le père décide de demander la garde de notre enfant. Aujourd'hui, je vais saisir le JAF, tardivement et je le regrette profondément, afin de reposer un cadre juridique et demander modification du jugement pour avoir la garde de notre enfant.

Je voudrais savoir si je peux saisir le JAF de mon nouveau département, en sachant que notre enfant arrive début des vacances d'été (que je vois ce mois-ci, 1 week end sur 2).

Aussi, est-ce que les enfants peuvent être entendus par le JAF et si oui dans quel cadre. (Notre enfant n'a pas envie de déménager, loin de ses amis, ses racines)

Je vous remercie pour la ou les réponses que vous pourrez m'apporter.

Recevez mes respectueuses salutations.

Par **jeetendra**, le **19/06/2009** à **08:06**

bonjour, contactez le [fluo]Greffé des affaires familiales [/fluo]soit du Tribunal de grande instance de Montpellier, soit celui de Beziers, expliquez leur ce qui vous arrive, ils vous aideront à saisir le juge aux affaires familiales, pas besoin d'avocat, courage à vous, cordialement

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
PLACE PIERRE FLOTTE
34000 MONTPELLIER
0467126206

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
1 PLACE REVOLUTION 34543 BEZIERS CEDEX
34500 BEZIERS
0467496000

Par **SOLEILAIR**, le **19/06/2009** à **23:46**

Je vais les contacter dès lundi.

Je vous remercie pour cette réponse rapide.